

# SEJOUR ETE 2022 - PÔLE ADOS



PÔLE  
ADOS



## INFORMATIONS ET MODALITÉS

- **Dates** : du Lundi 18 Juillet au Vendredi 22 Juillet
- **Lieu** : à Tréffiagat dans le Finistère / 30 minutes de Quimper
- **Hébergement** : Centre de Vacances « Village des Pêcheurs » (prestataire « Rêves de Mer ») Pension Complète - Couchage Tentes Marabout
- **Activités** : Catamaran, Surf, Îles des Glénan, Découverte des environs
- **Places disponibles** : 12
- **Transport** : 2 véhicules 09 Places
- **Equipe** : 1 directrice + 3 animateurs

### ❖ MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription au séjour est subordonnée au dépôt du dossier d'inscription annuel dûment complété avec les documents suivants :

- Attestation CAF de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance extrascolaire (à fournir obligatoirement si celle-ci n'a pas été fournie lors de l'inscription annuelle)
- Photocopie des vaccinations obligatoires à jour.
- **Test aquatique « anti-panique » à fournir obligatoirement sous peine que le jeune ne puisse pratiquer ces activités.** (Ce test est réalisable dans les piscines municipales)

### ❖ ORDRE DE PRIORITÉ ET ATTRIBUTION DES PLACES

Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée en fonction des places disponibles **ET** de critères bien définis :

- Fréquentation régulière, comportement et investissement au sein de la structure
- Equité filles / garçons
- Equité tranches d'âges (11/17 ans)

### ❖ TARIFS

Le séjour est soumis à une participation familiale avec application d'un quotient.

| Quotient familial CAF | Participation Familiale | Participation CCPNL | Participation CAF |
|-----------------------|-------------------------|---------------------|-------------------|
| ≤ 710                 | 148.00€                 | 220,50€             | 27,50 € / jeune   |
| 710 ≥ 1100            | 184.00€                 | 184,50€             |                   |
| > 1100                | 221.00€                 | 147,50€             |                   |

## ❖ CONDITIONS ET MOYENS DE PAIEMENT

Moyens de paiement acceptés :

- Espèces
- ANCV
- Chèque (s) (à l'ordre du trésor public).

Possibilité de régler le séjour en 3 fois maximum par chèque.

Les paiements seront encaissés après le séjour. (Mois d'encaissement : Aout, Septembre, Octobre)

## ❖ CONDITIONS D'ANNULATION

Une fois l'inscription validée par la CCPNL, celle-ci est ferme et définitive. Seul un justificatif médical précisant l'impossibilité du jeune à participer au séjour pourra faire l'objet d'une annulation valable.

Sous réserve d'un nombre insuffisant d'inscription, la CCPNL se réserve le droit d'annuler ce séjour.

A savoir que le séjour sera maintenu avec un minimum de 6 jeunes inscrits.

Les activités prévues, pourront être annulées / modifiées en fonction des conditions météorologiques.

Le séjour sera organisé si les conditions sanitaires (COVID-19) le permettent. En cas d'annulation par nos soins, la CCPNL procèdera à la restitution des règlements déjà reçus.

## ❖ SOINS

Si l'enfant suit un traitement médical en amont du séjour et pendant celui-ci, **l'ordonnance devra être impérativement fournie** avec les médicaments. Ceux-ci devront être confiés à la directrice le jour du départ.

Lors du séjour, la directrice pourra être amenée à prendre toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgical) rendues indispensables pour la sécurité de l'enfant en cas de problèmes majeurs, d'accident.

## ❖ RÈGLEMENT

**Le règlement intérieur du Pôle Ados ainsi que les autorisations signées lors de l'inscription annuelle restent valables pour le séjour.**

Signature du ou des parents/du ou des responsables légaux  
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Le Président, M. BOURGEOIS